



Crolles, le 23 avril 2009

Direction Générale
Nos réf. : FB/NDms n° 124-2009

Monsieur DELAGE
Président de France Liberté
Voyage
4 rue des Sablonniers
86000 POITIERS

Objet : Aire transitoire de Crolles
Notre conversation téléphonique du 21 courant

Monsieur le Président,

Lundi 21 avril 2009, vous m'avez appelé au sujet de l'aire transitoire de Crolles, que vous jugez dans un état déplorable, et dont vous réclamez la fermeture, pour des raisons de salubrité et de respect de ses occupants.

Je tiens à revenir sur notre entretien, compte tenu de la gravité des accusations portées à l'encontre de la commune de Crolles.

Avec une certaine solennité, car Crolles, respectueuse de la légalité républicaine et du droit des gens du voyage à bénéficier d'un accueil digne, ne s'est jamais dérobée à ses engagements. Bien au contraire, dès lors que le Préfet, au travers du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage, nous a assigné la réalisation d'une aire de grand passage, nous avons, anticipant sa réalisation, créé l'aire provisoire en question, pour répondre tout de suite aux besoins urgents exprimés, tout en mettant parallèlement en œuvre les études devant conduire à la réalisation de l'aire définitive.

Cette aire n'est malheureusement pas encore opérationnelle, en dépit de notre bonne volonté, et d'un projet bien implanté et de bonne qualité, mené en concertation avec des représentants du monde voyageur, car le dossier se trouve bloqué par le recours intenté par une association environnementale, la FRAPNA.

Force nous est donc, dans l'attente, de fonctionner avec l'aire transitoire, laquelle, en dépit de vos assertions, fait l'objet de toute notre attention.

Dégradée régulièrement par des résidents indéclicats, elle a été remise en état à cinq reprises depuis sa création.

Elle a été récemment réouverte avant l'achèvement des travaux programmé, en raison de la pression de voyageurs nous reprochant l'absence d'infrastructure propre à les recevoir. Les toilettes en dur, notamment, dégradées par les usagers, avaient dû être fermées pour raisons sanitaires, et cela a été précisé à l'ouverture anticipée des lieux.

On ne peut donc dire tout et son contraire, reprocher l'absence de lieu d'accueil, puis la qualité de ce lieu ouvert sous la pression sans avoir été remis en état de fonctionner dans des conditions satisfaisantes.

De 2004 à 2008 inclus, le montant des travaux et des frais de fonctionnement de cette aire s'élèvent à 358 000 euros. Quant à l'aire de grand passage, les dépenses déjà engagées – foncier, études et mesures compensatoires – se montent à 468 000 euros à ce jour, hors investissement, puisque les travaux n'ont pas encore pu commencer.

Des chiffres éloquents, même s'ils ne suffisent pas à dire la rigueur des engagements et le respect des valeurs humaines qui sont ma règle de conduite et celle de la municipalité que je dirige.

Vous comprendrez donc, je l'espère du moins, que je ne puisse accepter vos propos sur le mépris que nous éprouverions pour votre communauté.

Vos propos fallacieux sont inacceptables, s'agissant notamment de notre soi-disant refus de scolariser les enfants, quand aucune demande récente ne m'a été adressée en ce sens. Lorsque les demandes ont été formulées, nous y avons toujours fait droits.

La véhémence de mes propos a donc été à l'exacte mesure de mon indignation face à des accusations totalement injustes et infondées.

Cela étant posé, je vous engage à vous renseigner auprès des services de la Préfecture, si vous le jugez encore nécessaire, quant à l'attitude de ma commune dans la conduite des actions destinées à l'accueil des voyageurs.

Je souhaite, enfin, que vous entendiez mes propos et cette nécessaire mise au point comme une possibilité de reprendre le dialogue, si nécessaire, sur des bases assainies, et réciproquement loyales. Votre volonté de médiatiser les mensonges ne facilitent en rien l'aboutissement du projet d'aire définitive pour lequel la commune se bat sans relâche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



François BROTTE
Maire de Crolles
Député de l'Isère

